

**Compte-rendu sommaire de la séance publique du conseil communal
en date du jeudi, 10 novembre 2022**

Présents: M. Mathay, bourgmestre ; MM. Gilson et Keilen, échevins ;

Mme Antinori, MM. Flora, Maes et Siebenaller, conseillers ;

M. Mergen, secrétaire communal.

Excusé-e-s : Mme Schmitz, conseillère et M. Treff, conseiller

(sauf indication contraire, les décisions ont été prises à l'unanimité des voix)

M. J-P Mathay, bourgmestre, souhaite la bienvenue aux membres du conseil communal ainsi qu'aux citoyens présents. La séance publique est ouverte à 08.30 heures.

La séance s'est déroulée dans la salle communale de la mairie à Goesdorf, 1, op der Driicht.

1) Décision(s) à prendre au sujet du projet définitif concernant la construction d'une cantine scolaire avec cuisine de production à Dahl

Le conseil communal a approuvé avec 6 (six) voix pour et 1 (une) abstention (Siebenaller) le projet définitif concernant la construction d'une nouvelle cantine avec cuisine de production à Dahl.

Ladite construction est prévue sur le site du nouveau campus scolaire « Op der Heckt » à Dahl, à côté du bâtiment existant abritant l'éducation « précoce et préscolaire » (cycle 1), situé au centre de la localité de Dahl.

L'implantation se fera au niveau d'une large zone d'aménagement et de bâtiments (équipements) publics.

La construction visée est prévue en deux phases :

Phase I : construction de la cantine scolaire avec la partie - cuisine de production

Phase II : rénovation de la salle communale - annexe (1^{er} étage).

Devis estimatif phase I : 6.694.000.- € (TTC – montant arrondi) (installation photovoltaïque comprise)

Devis estimatif phase II : 623.000.- € TTC – montant arrondi).

Capacité de production de la cuisine +/- 300 repas par jour pour l'ensemble du site.

Participation financière étatique : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE)

Superficie nette à l'intérieur du bâtiment prise en compte pour le calcul de la subvention étatique :

Capacité d'accueil maximale des locaux de la structure d'éducation et d'accueil pour enfants scolarisés : 66 enfants scolarisés

→ Aide étatique plafonnée à un montant de 10.000.- € TTC par chaise

(66 x 10.000.- € = 660.000.- €)

→ Participation financière étatique augmentée de 125.000.- € TTC pour l'aménagement d'une cuisine de production.

**2) Enseignement fondamental – organisation scolaire 2023/2024 :
Abolition éventuelle des samedis scolaires –
Organisation d'une enquête préalable auprès des parents**

En sa séance de ce jour, le conseil communal de la commune de Goesdorf a arrêté les décisions suivantes (unanimité) :

- Prise de connaissance de l'avis complémentaire de la commission scolaire en date du 27 octobre 2022
- Organisation d'une enquête de satisfaction au sujet de l'horaire scolaire
- Enquête de satisfaction auprès des parents d'enfants (parents résidents sur le territoire communal de Goesdorf et parents ayant des enfants dans l'enseignement fondamental de la commune de Goesdorf, cycles 1 à 4 inclusivement
- Enquête de satisfaction séparée auprès du personnel enseignant (cycles 1-4) et éducatif (maison relais).

Des informations complémentaires ainsi que d'autres modalités et conditions quant à l'organisation de l'enquête visée seront communiquées, le moment venu, aux intéressés par le collège des bourgmestre et échevins.

3) Décision(s) du conseil communal en matière de droit de préemption

Le conseil communal a décidé de renoncer à son droit de préemption de la commune dans le cadre des ventes suivantes :

- Parcelle n° 83/2608 à Dahl
- Parcelle n° 191/3148 à Nocher.

4) Parc naturel de la Haute-Sûre : « Klimaschutzstrategie 2030 + / Leitbild

Le conseil communal de la commune de Goesdorf a pris connaissance de la « Klimaschutzstrategie 2030+ » (« Leitbild ») adopté(e) par le comité du Syndicat de communes du Parc naturel de la Haute-Sûre en date du 23 septembre 2022.

5) Approbation d'un /d'acte(s) notarié(s)

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix l'acte notarié conclu le 13 octobre 2022 entre le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Goesdorf et la société CITRA Immobilière Sàrl de Berchem.

Il s'agit d'une cession gratuite – parcelle n° 264/3234 – section A de Nocher
(ancienne parcelle n° 264/3179)

6) Approbation de décomptes communaux (travaux extraordinaires)

Le conseil communal approuve les décomptes communaux suivants pour ce qui est des travaux extraordinaires réalisés :

- Aménagement d'un trottoir à Nocher-Route
- Aménagement d'un dépôt près de l'atelier communal à Goesdorf
- Extension du préau à Dahl (« école préscolaire »)
- Mise en place d'un système dénommé « horaire mobile »

7) Office social régional de Wiltz

Vote sur le budget rectifié 2022 et le budget 2023

Le conseil communal approuve le budget rectifié 2022 et le budget 2023 présenté par l'Office social régional de Wiltz (unanimité)

8) Demande(s) de subside

Les subsides suivants ont été accordés par le conseil communal : (unanimité)

- Subside au montant de 100.- € accordé à « Landjugend Furen Asbl. »
- Subside au montant de 500.- € accordé à LASEP

9) Titres de recettes

Plusieurs titres de recettes ont trouvé l'accord du conseil communal et sont signés séance tenante.

10) Divers

Néant

Remarques générales :

Le présent compte-rendu indique essentiellement les décisions formelles prises par le conseil communal en la séance respective et permet d'avoir quelques aperçus sur les discussions menées sur un sujet déterminé de l'ordre du jour.

Les indications susvisées sont données sans engagement et sous toutes réserves.

En cas d'incohérence, d'erreur ou de divergence, seules les délibérations dûment signées par la majorité du conseil communal font foi.

Le Collège des bourgmestre et échevins :

Jean-Paul MATHAY, bourgmestre

Claude GILSON et Marc KEILEN, échevins